

Le 11 avril 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 avril 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2017-04-049 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 avril 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2017-04-050 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 avril 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME

Le 11 avril 2017

	DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION / DEMANDE D'APPUI
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-7 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.1.3	ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016
7.2.3	NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT / EXERCICE FINANCIER 2017
7.2.4	ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT / REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA SURFACE DU TERRAIN DE TENNIS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-073
7.2.5	ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE FINITION / REVÊTEMENT ACRYLIQUE DE LA SURFACE DU TERRAIN DE TENNIS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-074
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10.1	COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉPÔT DU COMPTE RENDU / RÉUNION DU 21 MARS 2017
10.2	MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570, AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 ET AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 / CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SUR LA 5E AVENUE / LOT 1 574 462 / ET AFFECTATION DE CERTAINS LOTS À DES FINS RÉSIDENIELLES
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2017-04-051 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2017-04-052 6.1 **DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017 À LA SUITE DE LA MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION / DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 2017-03-103 de la MRC de la Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT la demande d'appui par résolution numéro 17-03-22-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances à l'élimination le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce nouveau cadre normatif pénalisera les MRC et les municipalités du fait que les modifications apportées agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute des revenus importants sans les avoir prévenu avant la préparation des budgets 2017;

CONSIDÉRANT que cette situation ajoute un fardeau fiscal aux citoyens ainsi qu'à toutes les MRC et municipalités ayant déployé des efforts pour mettre en valeur les matières résiduelles et organiques;

CONSIDÉRANT que les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC sont conçus afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières résiduelles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente, soit 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'APPUYER la MRC de la Haute-Yamaska en dénonçant la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles;

DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir ses incitatifs afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les MRC et les municipalités pour recycler les matières résiduelles et organiques;

DE DÉPLORER auprès du MDDELCC que les MRC et les municipalités sont pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données de 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autre part, ampute le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017.

ADOPTÉE

2017-04-053

7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 644 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 644 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 644 intitulé :

« Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité ».

ADOPTÉE

2017-04-054

7.1.2 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-7 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 11 octobre 2016 un premier projet de règlement portant le numéro 572-7 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 novembre 2016 à 18 h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 13 décembre 2016 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 572-7 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 572-7 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

ADOPTÉE

2017-04-055

7.1.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir préparée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative aux camions de cuisine de rue sur le territoire de la municipalité régionale de Vaudreuil-Soulanges;

QUE le maire, M. Michel Bourdeau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

2017-04-056 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent un mille cinq cent vingt-quatre dollars et neuf cents (201 524,09 \$).

ADOPTÉE

2017-04-057 7.2.2 RAPPORT FINANCIER ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (AUDITEUR INDÉPENDANT) POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du rapport financier préparé et déposé par le trésorier ainsi que du dépôt des rapports du vérificateur externe (auditeur indépendant) préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil terminé le 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-04-058 7.2.3 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT / EXERCICE FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit nommer un vérificateur externe (auditeur indépendant) pour au plus trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de Goudreau, Poirier inc. comptables professionnels agréés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE soit nommée la firme Goudreau, Poirier inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2017 de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil selon les dispositions des lois applicables pour un montant de quatorze mille trois cents dollars (14 300 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2017-04-059 7.2.4 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT /
REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA SURFACE DU TERRAIN DE
TENNIS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-073**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-05-073;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE le libellé de la résolution 2016-05-073 suivant :

« QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté; »

soit remplacé par :

« QUE cette dépense soit financée par la contribution gouvernementale allouée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ); ».

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2017-04-060 7.2.5 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE FINITION /
REVÊTEMENT ACRYLIQUE DE LA SURFACE DU TERRAIN DE
TENNIS / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-074**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-05-074;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE le libellé de la résolution 2016-05-074 suivant :

« QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté; »

soit remplacé par :

« QUE cette dépense soit financée par la contribution gouvernementale allouée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ); ».

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2017-04-061 10.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / DÉPÔT DU COMPTE RENDU / RÉUNION DU 21 MARS 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du compte rendu de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme de Terrasse-Vaudreuil, le 21 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-04-062 10.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570, AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 ET AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 / CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SUR LA 5E AVENUE / LOT 1 574 462 / ET AFFECTATION DE CERTAINS LOTS À DES FINS RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT une demande de modification aux règlements d'urbanisme présentée par le groupe Gestion immobilière Yan Castonguay inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2017-01 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme de Terrasse-Vaudreuil lors d'une réunion tenue le 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio

Le maire procède au vote

	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Michel Bourdeau	Maire		X	
M. Roger D'Antonio	Conseiller	1	X	
M. Julien Leclerc	Conseiller	2	X	
M. Jean-Pierre Brazeau	Conseiller	3	X	
M. David Beauregard-Paquin	Conseiller	4	X	
M. Guy Jodoin	Conseiller	5	X	
M. Yves de Repentigny	Conseiller	6	X	

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la demande de modification au Règlement du Plan d'urbanisme numéro 570, au Règlement de zonage numéro 572 et au Règlement des permis et certificats numéro 574 en vue de permettre la construction d'une habitation multifamiliale sur la 5^e Avenue et d'affecter dorénavant à des fins résidentielles certains lots ayant front sur le 5^e Boulevard et actuellement zonés industriels;

ET QUE soit mandatée la firme d'urbanistes-conseils Sotar, C. P. 1601, succursale Saint-Martin, Laval (Québec), H7V 3P8, pour la préparation de trois projets d'amendement aux règlements du Plan d'urbanisme, de zonage et des permis et certificats, et ce, pour un montant de neuf cent cinquante dollars (950 \$), plus les taxes applicables;

Certificats de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2017-04-063 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
11 avril 2017 à 19 h 52.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière